

**PROCÈS VERBAL**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents:** Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Laurent PEYRANNE, Françoise MORIN, Denis LEZAT, Sylvie DELPRAT, Yves BARRANQUE, Thierry MEUNIER, Nathalie FAURÉ, Olivier AMBROSINO, Valérie LECOQ, Philippe GOMEZ, Estelle PEDELOUP

**Absents-excusés :** Benoît GERMAIN, Séverine CARRARA

**Secrétaire de Séance :** Françoise MORIN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

✓ Contractualisation emprunts AFL

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour

Approbation du Procès-verbal du 14 avril 2026 – Voté à l'unanimité

**1 - DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-01 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre la communauté de communes des Hauts Tolosans et ses communes membres.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

La CLECT a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges et joue un rôle essentiel dans la détermination des attributions de compensation.

Il appartient au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de cette commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

**Article 1 :** De désigner Madame Michelle BOURGES, 1<sup>ère</sup> adjointe, en qualité de représentante titulaire de la commune de BRETX au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des Hauts Tolosans.

**Article 2 :** Cette désignation vaut pour la durée du mandat municipal en cours.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
- Monsieur le Président de la Communauté de communes des Hauts Tolosans
- Madame Michelle BOURGES

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**2 - DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-02 : APPROBATION CONVENTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS POUR L'AMENAGEMENT CHEMIN DE CHARLANE – RESEAUX EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du chemin de Charlane pour la création de réseaux d'eaux pluviales. Cette compétence relevant de la commune.

Pour l'exercice de sa mission, la CCHT bénéficie d'un mandat de la part de la commune de Bretx afin d'engager toutes les démarches et les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

La commune rembourse à la CCHT le montant TTC des travaux lui revenant au fur et à mesure de leur avancement.

A la demande de la commune de Bretx, la CCHT appellera les fonds en 3 exercices comme définit ci-après :

ANNÉE	MONTANT
2026	25 058.88 €
2027	25 058.88 €
2028	25 058.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP Commune 2026

**3 - DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-03 : APPROBATION CONVENTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS POUR L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS CHEMIN DE CHARLANE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une convention pour la mise en oeuvre d'un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs 2026

Afin de financer ces travaux de trottoirs sur voies communales, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre la commune et la communauté de communes des Hauts Tolosans.

Ainsi, le montant maximum du fonds de concours pour les travaux de trottoirs sera appelé auprès de la commune de Bretx pour un montant de 29 079.75 € HT soit 50 % du montant total facturé HT.

A la demande de la commune de Bretx, la CCHT appellera les fonds en 3 exercices comme définit ci-après:

ANNÉE	MONTANT
2026	9 693.25 €
2027	9 693.25 €
2028	9 693.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP Commune 2026

#### 4 - DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-04 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Recettes totales</b>	<b>709 478.25 €</b>
002 – excédent de fonctionnement	192 540.81 €
722/042 – Immo corporelles	4000.00 €
70 – Produits des services, du domaine	3 988.00 €
73 – Impôts et taxes	405 729.56 €
74 – Dotations, subventions, part.	102 009.88 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	1 210.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Dépenses totales</b>	<b>709 478.25 €</b>
011 – Charges à caractère général	108 606.16 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	119 850.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	225 437.00 €
66 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	37 178.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	205 000.00 €
042/6811 –dotations aux amortissements	13 407.09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Recettes totales</b>	<b>980 619.29 €</b>
10 – Dotations, Fonds Divers et réserves	10 395.32 €
1068 – Excédent fonctionnement capitalisé	179 685.90 €
13 – Subventions d'Investissement	42 296.98 €
16 - Emprunts	468 000.00 €
040/2802	467.47 €
040/28041512 subvention d'équipement	5 117.00 €
040/2804182	2 065.00 €
040/28046 – AC Investissement	5 757.62 €
021 – virement de la section de fonctionnement	205 000.00 €
4581 – Opérations sous mandat	61 834.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Dépenses totales</b>	<b>980 619.29 €</b>
1641 – Emprunts et dettes assimilés	57 347.00 €
20 – Frais documents - Etudes	98 938.00 €
2046 – Subvention équipements	5 757.62 €
21 – Immobilisations corporelles	153 872.17 €
23 – Immobilisations en cours	19 584.60 €
2312/040 – Aménagement terrain	4 000.00 €
261 – Participations et créances	600.00 €
4581 – Opérations sous mandat	460 834.00 €
001 – solde d'exécution reporté-déficit	179 685.90 €

**5 - DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-05 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA PENINSULE » 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe Lotissement « La Péninsule » 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Recettes totales</b>	<b>254 814.44 €</b>
002 – Résultat fonctionnement reporté	127 636.00 €
7015 – Vente terrains aménagés	0 €
7083 – Locations diverses	0 €
774 – subvention exceptionnelle budget principal	0 €
042/7133- variation des en cours- intégration stock final	0 €
042/71355 – variation terrains aménagés – intégration stock final	124 228.44 €
043/796 – transfert de charges – intérêts emprunt	2 950.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<b>Dépenses totales</b>	<b>200 833.50 €</b>
002 – Résultat fonctionnement reporté (déficit)	0 €
6015 – Terrains à aménager (acquisition)	0 €
6045 – Achat études	0 €
605 – Travaux (viabilisation)	0 €
608 – frais accessoires	2 950.00 €
6522 – reversement de l'excédent au BP principal	0 €
6611 – intérêt d'emprunt	2 950.00 €
042 – 71355 – variation stock – constatation des recettes	194 933.50 €
043/608 – transfert intérêt emprunt – frais accessoires	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil

<b>Recettes totales</b>	<b>200 000.00 €</b>
001 – Résultat investissement reporté - excédent	5 066.66 €
1641 - Emprunt	0 €
16/1687 – avance commune – versement par la commune	0 €
040/3351 – Stocks terrains encours – annulation stock initial terrains	0 €
040/3354 – stock d'études encours – annulation stock initial études	0 €
040/3355 – stocks travaux- encours - annulation stock initial travaux	0 €
040/33581 – stock annexes encours – annulation stock initial annexes	0 €
040/33586 - stock financiers encours – annulation stock initial financiers	0 €
040/3555 – reprise stock initial terrains – annulation stock initial terrains	194 933.34 €
040/3555 terrains aménagés – sortie stock vendu	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses totales</b>	<b>124 228.44 €</b>
001 – Résultat investissement reporté - déficit	0 €
1641 – emprunt – remboursement capital	0 €
1687 avance commune – versement par la commune	0 €
040/3351 - stock d'études encours – Intégration stock final études	0 €
040/3354 - stock d'études encours – Intégration stock final études	0 €
040/3355 - stocks travaux- encours - Intégration stock final travaux	0 €
040/33581 - stock annexes encours – Intégration stock final annexes	0 €
040/33586 - stock financiers encours – Intégration stock final frais financiers	0 €
040/3555 – stock final terrains – Intégration stock final terrains	124 228.44 €
040/3555 stock final terrains – Intégration stock final	0 €

## **6 – DÉLIBÉRATION N° 2026-04-28-05 : CONTRACTUALISATION EMPRUNTS AFL**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-07-04**

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des investissements de 2026, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de **250 000€ sur 3 ans** et un prêt long terme **25 ans de 218 000€**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Jean-Claude ESPIE, maire de la commune de Bretx à signer les contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais**

- Montant du contrat de prêt : **EUR 250 000**
- Date de déblocage : **20 juillet 2026**
- Durée maximum : **3 ans**
- Mode d'amortissement : **in fine**
- Fréquence : trimestriel
- Taux fixe : **3.53%**
- Base de calcul des intérêts : exact/360
  
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

#### **Article 2 : Principales caractéristiques du prêt long terme**

- Montant du contrat de prêt : **EUR 218 000**
- Date de déblocage : **20 mai 2026**
- Durée maximum : **25 ans**
- Mode d'amortissement : **échéances constantes trimestrielles**
- Fréquence : trimestriel
- Taux fixe : **4.29%**
- Trimestrialité : **EUR 3 564,71**
- Base de calcul des intérêts : 30/360
  
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

#### **Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Jean-Claude ESPIE, maire de la commune de Bretx est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours

Fin de séance : 22h30

Le Maire  
Jean-Claude ESPIE

La secrétaire de séance  
Françoise MORIN

